



BILAN INTERMÉDIAIRE DU SCHÉMA DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2014-2023

Pour une nature préservée et partagée





Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et des habitats naturels. Dans la Somme, territoire marqué par une vraie diversité géologique et une bioversité remarquable, la stratégie portée dès 2014 par le Conseil départemental en faveur des espaces naturels prend tout son sens.

Élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés, la feuille de route est composée de trois axes fondateurs : préserver, valoriser, impliquer.

Pour cela, le Département a développé et renforcé ses partenariats avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et le Conservatoire du Littoral permettant d'accroître le nombre d'hectares de sites naturels dans la Somme, avec le concours de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Région Hauts-de-France et de l'Europe.

Aujourd'hui, 8 800 hectares de sites ENS sont préservés dans notre département. Véritables trésors naturels, ces sites constituent des zones à forts enjeux. La labellisation internationale Ramsar obtenue pour la Baie de Somme, la Ville d'Amiens ou encore les marais et les tourbières de la Vallée de la Somme et de l'Avre nous oblige, tant ces milieux sont aujourd'hui menacés par les activités humaines et les effets du changement climatique.

Le Schéma départemental 2014-2023 identifie des actions collectives pour tendre vers une nature partagée et préservée. Afin de mettre en lumière le travail mené depuis 2014, ce document intermédiaire présente les principales actions, les plus marquantes, ainsi que celles en lien direct avec les objectifs du Schéma. L'ensemble des données collectées traduit la richesse et la multiplicité des actions engagées.

Ce point d'étape est un préalable nécessaire qui nous aidera, collectivement, à définir et bâtir une ambition nouvelle dans l'optique du prochain Schéma départemental des espaces naturels de la Somme, attendu en 2024, mais aussi dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun d'entre vous pour faire de notre département demain une Somme d'espaces naturels préservés et valorisés. Cet avenir se dessine dès aujourd'hui.

Stéphane Haussoulier

Président du Conseil départemental de la Somme



◆ LES ACTIONS p.6

Action n°1 ◆ Renforcer le réseau des espaces naturels préservés	p.6
Action n°2 ◆ Optimiser la gestion écologique des espaces naturels	p.7
Action n°3 ◆ Concilier usages, fréquentation et préservation des espaces naturels	p.8
Action n°4 ◆ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	p.9
Action n°5 ◆ Accompagner les démarches en faveur des corridors écologiques	p.10
Action n°6 ◆ Intégrer les corridors écologiques dans les politiques départementales	p.11
Action n°7 ◆ Mieux connaître les espèces pour lesquelles le Département a une responsabilité particulière	p.12
Action n°8 ◆ Accompagner les actions de connaissance et partager les données	p.13
Action n°9 ◆ Préserver les paysages associés aux espaces naturels	p.14
Action n°10 ◆ Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée	p.15
Action n°12 ◆ Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles	p.16
Action n°14 ◆ Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels	p.17
Action n°15 ◆ Contribuer à protéger la ressource en eau	p.18
Action n°16 ◆ Favoriser une mise en réseau des acteurs	p.19
Action n°17 ◆ S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques	p.20
Action n°18 ◆ Rechercher une reconnaissance internationale	p.21
Action n°19 ◆ Piloter et suivre les actions en continu	p.22
Action n°20 ◆ Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines	p.23
Action n°21 ◆ Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature	p.24
Action n°22 ◆ Encourager les initiatives participatives et citoyennes	p.25
Action n°23 ◆ Favoriser les actions d'insertion et de formation	p.26
Action n°24 ◆ Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale	p.27

◆ CARTES p.28

◆ Carte stratégie foncière de développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2021 - 2030	p.28
◆ Carte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de la Somme	p.29

◆ GLOSSAIRE p.30

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

Action n°1

Localisation

Sites d'intérêt départemental

Renforcer le réseau des espaces naturels préservés

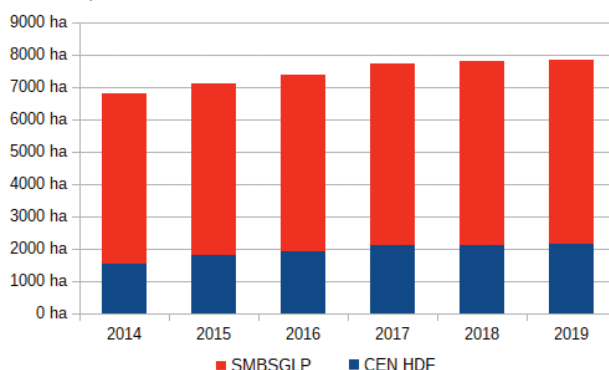
Rappel des objectifs :

- ◆ Constituer des entités fonctionnelles de sites éco-gérés.
- ◆ Protéger durablement les sites abritant d'autres patrimoines (géologie, paysage,...) et remplissant d'autres fonctions que la biodiversité (périmètres de captage d'eau, insertion, agriculture biologique,...).
- ◆ Développer le réseau des sites de façon équilibrée sur le territoire.

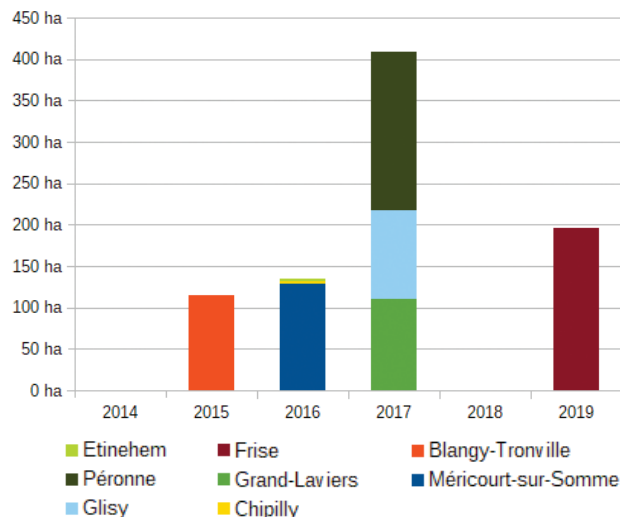
Bilan 2014-2019

- ◆ Augmentant la surface en Espace Naturel Sensible (ENS) de 1045 hectares (dont 667 ont été acquis) entre 2014 et 2019, le réseau de sites ENS se développe prioritairement sur les secteurs à forts enjeux écologiques.
- ◆ Les acquisitions du Conservatoire du Littoral (CdL) et du Conseil départemental de la Somme (CD80) ainsi que les contractualisations du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN HDF) et du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP) permettent de créer des entités fonctionnelles (50 % des acquisitions du CD80 entre 2014 et 2019 sont situées autour des ENS existants – ainsi doublé en surface).
- ◆ Toutes les surfaces acquises en ENS font l'objet d'une dépollution, notamment par destruction des Habitats Légers Illégaux (HLI), par le CdL ou le CD80.
- ◆ Un rééquilibrage du territoire est amorcée avec la création de 743 ha de zones de préemption en Haute Somme entre 2014 et 2019.
- ◆ Le programme coordonné entre le CD80, le CdL et le CEN HDF se poursuit sur le Littoral et la Moyenne vallée de la Somme (MVS) afin de renforcer la maîtrise foncière sur ces zones. Cela représente pour le CdL 454 ha supplémentaires protégés sur le littoral (dont une affectation de DPM) et 163 ha dans la vallée de la Somme. Parmi les nouvelles interventions les plus emblématiques figurent la propriété de la Maye au Crotoy, le Plat marais à Quend et le Bel étang à Fontaine/Somme.

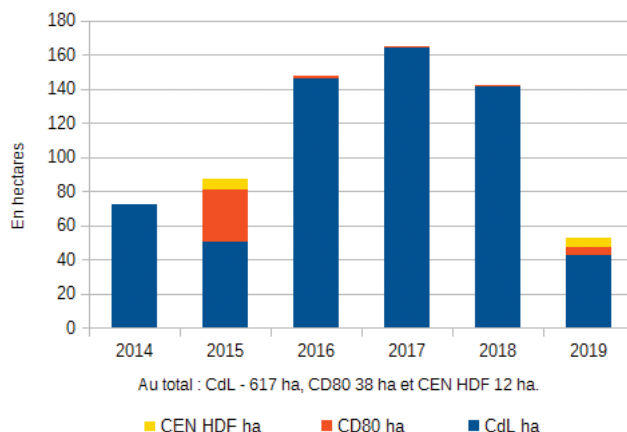
Surface (en hectares) gérée par le CEN HDF ou le SMBSGLP sur le département de la Somme



854 hectares de zones de préemption créées ou révisées entre 2014 et 2019 par le Département de la Somme



Surface acquise par le CdL, le CD80 et le CEN HDF sur le département de la Somme



Actions à venir

La nouvelle stratégie foncière 2021-2030 du Département apporte une feuille de route partagée (carte p.28) :

- ◆ des opportunités seront recherchées pour poursuivre et intensifier l'acquisition d'ENS sur les zones de préemption existantes,
- ◆ de nouvelles zones de préemption seront créées en zones humides sur des territoires prioritaires (Haute Somme, Vallée de l'Avre, Évoissons, Bresle, Authie...), ou de nouveaux types de milieux (sites géologiques et coteaux calcaires),
- ◆ les initiatives territoriales seront prises en considération.

Cette stratégie intègre celle du CdL à l'horizon 2050. Avec l'opportunité du projet LIFE Anthropofens, porté par le CEN HDF et dont le SMBSGLP est bénéficiaire, le réseau de tourbières gérées continue de se développer.

Action n°2

Localisation ENS éco-gérés

Optimiser la gestion écologique des espaces naturels

Rappel des objectifs :

- ◆ Renforcer l'approche fonctionnelle dans la gestion des ENS.
- ◆ Doter tous les sites ENS d'un plan de gestion.
- ◆ Associer le monde agricole à la gestion du réseau départemental d'espaces naturels.

Bilan 2014-2019

◆ Après acquisition ou contractualisation, un premier diagnostic est réalisé pour permettre de lancer des travaux d'urgence (démolitions, gros travaux de restauration) avant rédaction du plan de gestion (PDG). Le CdL confie la gestion de ses propriétés au SMBSGLP sur le littoral et la basse vallée de la Somme. Le CD80 et le CdL confient la gestion au CEN HDF sur le reste du territoire. Des interventions en maîtrise d'ouvrage CD80 ou CdL se font également sur l'ensemble de ces propriétés.

◆ Les PDGs, rédigés sur l'ensemble des sites éco-gérés, permettent d'identifier les espèces et proposent un plan d'action opérationnel. En 2019, plus de 77 % des sites font l'objet d'un PDG. Ils sont réalisés sur les sites ENS présentant des surfaces ou des enjeux importants. Pour les autres, des notices de gestion permettent de coordonner l'action.

◆ Les PDGs regroupent, autant que possible, plusieurs sites (PDG multi-sites) ou se font sur des sites étendus afin de travailler sur des entités fonctionnelles pour la mise en œuvre d'actions cohérentes.

◆ La méthodologie de ces PDGs est toujours en évolution afin d'être la plus efficace possible.

◆ Une concertation locale est mise en place afin d'associer les acteurs du territoire (action 16).

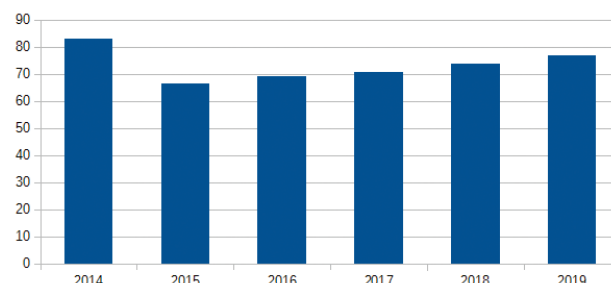
◆ L'élevage est pratiqué sur plus de 1 000 ha d'ENS, afin de maintenir des milieux ouverts, via divers contrats : Convention d'Occupation Temporaire (COT) d'usage, convention de pâturage, baux ruraux à clauses environnementales, conventions agricoles encadrées par des cahiers des charges spécifiques.... Sur ses terrains, le CdL et le CD80, avec leurs gestionnaires, accompagnent l'élevage avec la pose ou la rénovation des clôtures, la mise en œuvre de redevances tenant compte des contraintes d'exploitation... Lorsque le territoire s'y prête des MAE sont signées (action 12).



Suivis pédologique et floristique dans les marais de Daours.

© R. François CBNBL

Pourcentage de sites ENS dotés d'un plan de gestion par rapport à l'ensemble des sites ENS



De nombreux sites ont été acquis ou contractualisés en 2015, ce qui explique la chute de ce prorata.



© N. Bryant

Échanges techniques entre le SMBSGLP et un éleveur à Rue.

Actions à venir

◆ Afin de faciliter le travail de rédaction, de suivi et la pertinence des actions proposées, les prochains plans de gestion de l'ensemble des ENS seront très majoritairement réalisés sur des « multi-sites » ou grandes entités.

◆ Dans le cadre du LIFE Anthropofens plusieurs PDGs « multi-sites » seront réalisés par le CEN HDF afin de renforcer la cohérence de la gestion des propriétés publiques.

◆ Le CdL réalise des synthèses de ses PDGs à destination du grand public.

◆ Le SMBSGLP va élaborer prochainement un plan de gestion multi-sites sur l'ensemble des ENS du massif dunaire du Marquenterre, du Hâble d'Ault et la Basse Vallée de la Somme. Sur le littoral, les actions sur les ENS sont poursuivies via le plan de gestion Ramsar et les actions de contractualisation via Natura 2000 portées par le SMBSGLP.

◆ Les synthèses réalisées à l'occasion du dossier de candidature Ramsar, sur la vallée, ont mis en évidence la nécessité de mener des opérations ciblées, par le CBNBL, de renforcement de population sur certaines espèces dans les années à venir (ex : Fougère à crête).

ORIENTATION 1

Protéger le patrimoine naturel remarquable

Action n°3

Localisation

Ensemble du département

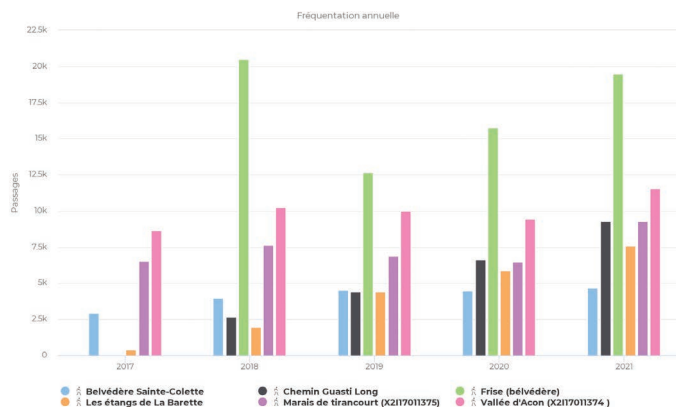
Concilier usages, fréquentation et préservation des espaces naturels

Rappel des objectifs :

- ◆ Concilier préservation du patrimoine naturel et ouverture au public.
- ◆ Impliquer les usagers dans la préservation des espaces naturels.
- ◆ Faire des propriétés départementales en ENS des lieux exemplaires d'échange et de collaboration entre les différents usagers.

Bilan 2014-2019

- ◆ Afin de limiter le dérangement et préserver les milieux naturels, les secteurs les plus sensibles sont clos ou accessibles uniquement de façon encadrée.
- ◆ Autant que possible, les usages sont maintenus sur le site (randonnée, pêche, canoë, chasse...). Les usagers participent à l'élaboration du plan de gestion et sont impliqués dans la préservation du site.
- ◆ Divers types de documents permettent de cadrer ces usages : règlements, conventions, chartes d'usages, arrêtés, chartes d'animations...
- ◆ Une étude sur la Baie de Somme en 2013 (Baie d'Authie, Maye, Cap Hornu, Le Hourdel) a permis d'évaluer les fréquentations et le type de public. La billetterie du Parc Ornithologique du Marquenterre est également un bon indicateur.
- ◆ Sur la vallée de la Somme, 12 éco-compteurs permettent d'estimer les fréquentations des sites le long de la Somme (en 2020, 2 nouveaux ont été installés sur le site de Cléry-sur-Somme).
- ◆ Sur le littoral, l'Opération Grand Site de France vise à concilier protection des paysages et des milieux naturels et développement éco-touristique. Elle étudie notamment son impact par la pose d'éco-compteurs en Baie de Somme.

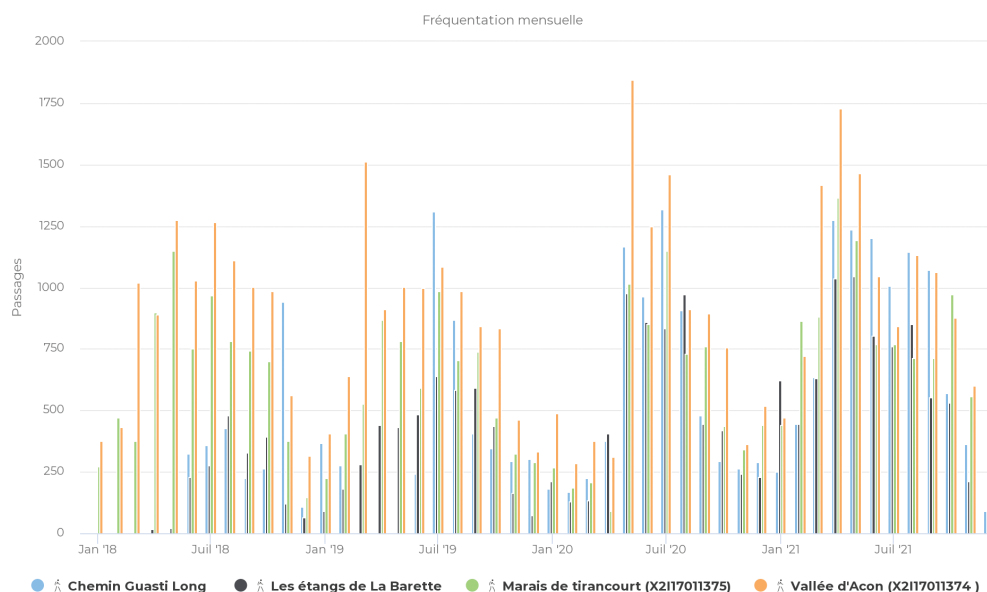


Nombre de visiteurs annuels sur les sites ENS équipés d'un éco-compteur depuis quelques années. La fréquentation est presque toujours en hausse constante.

Actions à venir

- ◆ Des règlements seront mis en œuvre sur les sites ENS propriétés du Département dans un contexte de fréquentation de plus en plus élevée (avec pour but de limiter le dérangement des espèces).
- ◆ Une fiche type est créée pour les demandes d'animations ou d'événements sur les sites ENS départementaux.
- ◆ Un renouvellement de l'étude sur la fréquentation en Baie de Somme sera mené par le SMBSGLP en 2022, avec la poursuite du suivi des éco-compteurs sur le littoral.
- ◆ Une nouvelle étude de la fréquentation de la Véloroute Vallée de Somme est également en cours.

Fréquentation mensuelle sur les ENS. Un pic est visible chaque été, avec toutefois de bons chiffres au printemps et à l'automne.



Action n°4

Localisation ENS éco-gérés

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Rappel des objectifs :

- ◆ Faire reculer le nombre de stations et les effectifs des EEE.
- ◆ Identifier rapidement les nouveaux foyers d'EEE.
- ◆ Prévenir la transmission des zoonoses à l'homme.

Bilan 2014-2019

◆ L'effort a été mis sur les espèces végétales, plus impactantes que les espèces animales. Ainsi, le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) porte les actions d'acquisition de connaissance sur les plantes (Jussie, Berce du Caucase, Baccharis, Crassule de Helms, Myriophylle hétérophylle). Il diffuse ces données dans le but de mettre en œuvre les chantiers de lutte.

◆ En 2017, suite à la volonté des Commissions Locales de l'Eau (CLE), l'AMEVA a mis en place un groupe de travail « Espèces exotiques envahissantes » (EEE) à l'échelle du bassin de la Somme et de ses affluents. L'Ameva porte des actions d'arrachage de la Jussie sur la Haute Somme en lieu et place du SVA depuis 2018.

◆ De nombreuses structures (CD80, CPIE80/Somme nature initiatives, CEN HDF, Amiens Métropole, SMBSGLP, AMEVA, FDP...) réalisent des animations ou des supports d'aide à la reconnaissance et à la lutte. Ceci afin que les usagers deviennent des lanceurs d'alertes et participent activement à la lutte sur leurs propriétés.

Ces structures portent également des opérations de lutte (arrachage, piégeage...) contre les EEE en interne (via leurs équipes, des chantiers nature avec des bénévoles ou par des prestations/marché) ou dans le cadre de chantiers participatifs.

Deux programmes de suivi des zoonoses sont en cours :

- SAGIR (surveiller les maladies de la faune sauvage pour agir) mis en place par l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la FDC.
- VETEL (suivi vétérinaire), mis en place du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) afin de contrôler et réguler les zoonoses sur le bétail.

◆ Les plans de gestion des espaces naturels intègrent la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en prévoyant des travaux ciblés.

◆ Sur la Crassule de Helms une action concertée est menée par le CdL et le SMBSGLP avec l'AEAP et CBNBL. Un important programme de lutte a été mis en œuvre sur des propriétés privées de l'arrière-littoral via une DIG.

Faucardage sur le Myriophylle Hétérophylle dans le canal de la Somme en 2021



© CD80

Guide de reconnaissance et d'aide à la gestion sur les plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France. Édition 2020 réalisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul



© CBNBL



© CD80

Chantier d'arrachage de la Jussie à grandes fleurs, une EEE, sur les ENS autour de Samara, par des propriétaires privés et des associations de chasse.

Actions à venir

◆ Dans le cadre de la stratégie EEE, des compléments d'inventaires seront réalisés afin d'améliorer les connaissances sur certains secteurs, des tests et retours d'expériences seront menés sur la gestion et la valorisation, puis un programme de lutte par des travaux sera mis en œuvre.

◆ Depuis quelques années, le CD80 doit faire face à la problématique du Myriophylle hétérophylle. Pour cela de multiples actions de lutte et des pistes de recherches et d'expérimentations sont développées (un protocole expérimental par l'AMEVA dans le cadre de la stratégie EEE, une étude menée par le CD80 en lien avec les Voies Navigables de France (VNF) et plusieurs Universités).

◆ Le programme Vetel sera poursuivi avec un focus sur les équins sur la plaine maritime picarde.

ORIENTATION 2

Préserver les corridors écologiques

Action n°5

Localisation

Domaine départemental et corridors écologiques

Accompagner les démarches en faveur des corridors écologiques

Rappel des objectifs :

- ◆ Assurer une cohérence entre les orientations du schéma des espaces naturels et les différentes réflexions sur la préservation des corridors écologiques.

Bilan 2014-2019

- ◆ Le Plan Somme 2 (2015-2020), prolongé en 2021-2022, finance (38 M€ d'enveloppe, Agence de l'eau Artois-Picardie, État, Région, Feder, Département) et apporte un soutien technique aux diverses actions pour la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques, dont le rétablissement de la continuité écologique sur la Somme et l'Authie.
- ◆ Ainsi 15 plans de gestion de cours d'eau, soit plus de 34 km, ont pu être réalisés entre 2014 et 2019 par divers maîtres d'ouvrage (Communautés de communes et d'agglomération, ASA et propriétaires riverains).
- ◆ Le Piscipôle (AMEVA et FDP) réalise le suivi des actions sur les cours d'eau.
- ◆ Des travaux ont été entrepris afin de restaurer les continuités : passages à faune, passages à batraciens, création de vannes latérales... 86 obstacles à l'écoulement ont ainsi pu être supprimés entre 2014 et 2019.
- ◆ Un Monitoring anguilles est mis en place grâce à la Fédération de la Somme pour la Pêche et la protection du milieu aquatique (FDP), l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et le CD80. Les résultats de ce suivi sont publiés annuellement. Des animations et un film de présentation ont été réalisés.
- ◆ La frayère à brochets de Tirancourt, accessible suite à la restauration d'une continuité latérale, est évaluée par un suivi annuel des brochets mis en place par la Fédération de pêche.
- ◆ Réhabilitation des crapauducs du bois Magneux en 2020 via un chantier organisé par Picardie Nature.
- ◆ Suppression de la vanne du moulin à Régnière-Ecluse, dans la vallée de la Maye.

Actions à venir

- ◆ Au cours de l'année 2022, la poursuite du dispositif du Plan Somme 2 sera examinée par les partenaires financiers.
- ◆ La mise en place de haies fonctionnelles sur les bord des routes départementales, en partenariat avec la Fédération des chasseurs vise à reconstituer des corridors.
- ◆ Les actions de connaissances sont un préalable essentiel aux actions de reconstitutions des corridors ainsi, en différents points du fleuve, grâce au radiopistage, de nouvelles données permettront de définir la vitesse de déplacement des anguilles au stade argentée.



La frayère à brochets de Tirancourt, restaurée en 2016 par d'importants travaux de décapage, est aujourd'hui fonctionnelle. Elle présente de nombreuses espèces floristiques et faunistiques, notamment grâce à ses roselières.

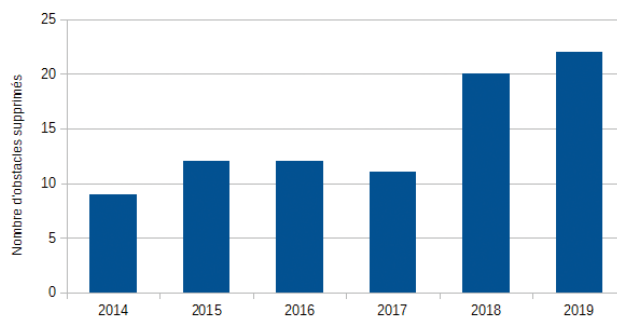
© C. Bazin - CD80



Monitoring anguilles par la Fédération de la Somme pour la Pêche et la protection du milieu aquatique à l'anguillère d'Eclusier Vaux.

© C. Bazin - CD80

Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau



86 obstacles à l'écoulement supprimés entre 2014 et 2019

Action n°6

Localisation ► Domaine départemental et corridors écologiques

Intégrer les corridors écologiques dans les politiques départementales

Rappel des objectifs :

- ◆ Contribuer à la préservation des corridors écologiques grâce à la mobilisation de la politique Espaces naturels sensibles et dans le cadre des politiques sectorielles.
- ◆ Favoriser la prise en compte des corridors écologiques dans les projets des partenaires du Département de la Somme.

Bilan 2014-2019

- ◆ Le Département contribue à la préservation des corridors écologiques via :
 - le site Ramsar, dont le Plan de Gestion (PDG) est en cours de rédaction,
 - la connectivité du fleuve Somme, qui bénéficie d'un PDG,
 - la connectivité de la trame prairiale via les PMAZH.
- ◆ Les PDG réalisés par le CEN HDF et le SMBDSGLP font tous l'objet d'une prise en considération des corridors, notamment lors de PDG de sites étendus ou de multi-sites constituant des entités fonctionnelles (action 2).
- ◆ Le domaine départemental est en « Zéro phyto » et le fauchage raisonné est mis en place sur l'ensemble du linéaire hors agglomération soit 3 368 km de routes et sur les berges de la Somme.
- ◆ Le CD80 conçoit et réalise l'aménagement des passes à poissons sur le fleuve en y associant les différents partenaires concernés dont la Fédération de pêche (action 5).
- ◆ La FDC, en partenariat avec le CD80 recense les collisions sur les routes départementales afin d'augmenter la vigilance des usagers sur les zones de conflit avec le grand gibier (réflecteurs/panneaux lumineux).



Le fauchage raisonné est mis en œuvre sur l'ensemble des routes départementales (hors agglomération).

Actions à venir

- ◆ Les orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en 2020, seront intégrées au Schéma, et à l'ensemble de la politique ENS et du Département.
- ◆ Plusieurs réflexions visent à intégrer les corridors biologiques dans les politiques départementales :
 - Études pour la mise en place d'écuroducts sur deux secteurs sensibles du département,
 - Poursuite de la suppression de barrages/seuils et/ou rétablissement de continuités hydro-écologiques programmées sur différents cours d'eau,
 - Réflexions portées pour des reconnections transversales.



Création d'une passe à poissons et à anguilles au niveau du Pendu à Amiens.



Plantation de haies le long des routes départementales pour limiter l'érosion de sols, créer des zones refuges et des corridors.

Action n°7

Localisation Sites d'intérêt départemental prioritaires

Mieux connaître les espèces pour lesquelles le Département a une responsabilité particulière

Rappel des objectifs :

- ◆ Préciser les priorités d'intervention du Département de la Somme.
- ◆ Optimiser l'efficacité des interventions en identifiant les espèces et territoires les plus prioritaires.

Bilan 2014-2019

- ◆ Les PDGs, rédigés sur l'ensemble des sites éco-gérés, permettent d'identifier les espèces et proposent un plan d'action opérationnel (action 2). Ils sont disponibles sur demande. Ces documents très techniques font parfois l'objet d'une synthèse pour les acteurs locaux, c'est le cas notamment des ENS propriétés du Département.
- ◆ Afin de préserver les espèces ciblées, de nombreuses structures interviennent dans le cadre d'études ou de suivis afin d'en améliorer la connaissance et de les intégrer dans les diagnostics, synthèses et PDGs.
- ◆ Ainsi, les 67 espèces de la liste prioritaire, définie dans le Schéma, sont suivies de façon ponctuelle et 27 font l'objet d'un suivi plus poussé.
- ◆ Afin d'améliorer les connaissances et d'optimiser l'action du Département, des campagnes d'acquisition de données ont été menées à l'Est de la Somme, sur les Évoissons, sur la Bresle et l'Authie de manière à disposer d'une vision actualisée des enjeux relatifs au patrimoine naturel de la Somme.
- ◆ Pour communiquer autour de ces espèces menacées, 22 plaquettes ont été réalisées, entre 2014 et 2019, par les acteurs du territoire.



La FDC réalise 2 comptages chaque semaine sur la réserve ornithologique de Grand-Laviers, ce chiffre passe à 4 comptages en période de reproduction pour suivre les couples nicheurs, les nids et les jeunes de l'éclosion à l'envol.



Des plaquettes ou livrets pédagogiques sur les espèces faunistiques ou floristiques sont proposés.

Actions à venir

- ◆ Les suivis sur les espèces cibles seront poursuivis, parfois sur d'autres localisations. Le CBNBL va engager des suivis plus poussés sur 9 espèces de la liste prioritaire, définie dans le Schéma, dans une optique de mise en œuvre d'opérations de conservation.
- ◆ La priorité des espèces et des espaces a été définie lors de l'élaboration du Schéma avec les acteurs du territoire, selon un protocole partagé. Aujourd'hui, les nouveaux outils d'aide à l'identification des enjeux de conservation et l'exploitation des bases de données permettent d'actualiser facilement ces priorités. Celles-ci pourront ainsi être modifiées, améliorées pour le prochain Schéma départemental des Espaces Naturels de la Somme



Suivi floristique réalisé par le CBNBL.

Action n°8

Localisation Ensemble du département

Accompagner les actions de connaissance et partager les données

Rappel des objectifs :

- ◆ Disposer d'une connaissance complète et actualisée des patrimoines naturels, géologiques et paysagers.
- ◆ Partager les données et faire du Département de la Somme un exemple en interne et vers l'extérieur.



Les paysages naturels de la vallée sont mis en valeur sur les ENS.

Bilan 2014-2019

- ◆ Le patrimoine géologique fait l'objet d'une démarche d'Inventaire régional du Patrimoine géologique initiée par les services de l'État, et mené par la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) et l'accompagnement du CEN HDF afin d'en améliorer la connaissance et l'identification.
- ◆ Le patrimoine naturel fait état de nombreuses études, d'inventaires (action 7), notamment sur les site ENS.
- ◆ Le Département favorise la transmission et l'échange de données via les conventions avec ses partenaires notamment via les plateformes DIGITALE du CBNBL pour la flore et de CLICNAT, de Picardie Nature pour la faune ainsi que les bases de données du CEN HDF (action 22)
- ◆ les données du Département, centralisées dans Géo-Somme sont actualisées régulièrement et accessibles à tous via un flux.

Actions à venir

- ◆ Des démarches de protection des sites géologiques samariens vont être proposées via la mise en place d'APPG. Un site à enjeux géologiques a été acquis, début 2022, par le CEN HdF sur la commune de Bourdon. Les sites géologiques de la Somme ont été ajoutés à la stratégie foncière du Département (carte page 28).
- ◆ Le Département initie deux études d'amélioration de la connaissance :
 - « Archéofen », une thèse sur les tourbières de la vallée de la Somme (les évolutions climatiques sur la formation de la tourbe, et l'impact du changement climatique sur les processus turfiques de la vallée) portée par l'Université de Picardie Jules Verne (unité de recherche EDYSAN), le laboratoire de Géographie Physique, le CNRS, en partenariat avec le CEN HDF et le CBNBL et financée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) ;
 - Une étude de développement des connaissances sur les oiseaux inféodés aux zones humides afin de comprendre la répartition des populations à l'échelle du site Ramsar, portée par le Département de la Somme en partenariat avec le CNRS et l'Université Paris Jussieu et en lien avec les acteurs locaux.
- ◆ En 2019, une convention SMBSGLP - Conseil départemental du Pas-de-Calais (CD62) - Parc Naturel Marin (PNM) a été signée pour la création commune d'un Observatoire Photographique des Paysages vus depuis la mer.
- ◆ Dans le cadre du LIFE Anthropofens, le CEN HDF met en place des études et suivis des différentes tourbières de la vallée, notamment en partenariat avec l'Université d'Anvers et le CBNBL.
- ◆ Dans le cadre des SAGEs, l'AMEVA mène un projet de délimitation (au 1/15000^e) des zones humides et ce afin, entre autres, de faciliter leur intégration dans les documents de planification. Cette nouvelle cartographie a été validée en CLE en mai 2021. Des zones humides à restaurer ont été identifiées, et vont être retoilétées suite à la pré-localisation.



Les paysages variés sur le littoral, entre terre et mer.

Action n°9

Localisation

Domaine départemental y compris les belvédères

Préserver les paysages associés aux espaces naturels

Rappel des objectifs :

- ◆ Préserver durablement les éléments ponctuels des paysages emblématiques liés au patrimoine naturel.
- ◆ Préserver durablement les grands paysages liés aux entités naturelles.
- ◆ Rechercher l'implication du grand public et des élus locaux.



Paysages remarquables sur le Grand Site Baie de Somme.

© N. Bryant

Bilan 2014-2019

- ◆ Les ENS éco-gérés préservent durablement les paysages emblématiques de la vallée de la Somme. La gestion de ces sites permet de les valoriser via des ouvertures paysagères (38 hectares ont été acquis par le Département entre 2014 et 2019 sur des zones à forts enjeux paysagers selon l'atlas des paysages).
- ◆ Le paysage est intégré dans les plans de gestion ou les notices de gestion des sites ENS ainsi que dans la gestion courante avec, par exemple, la création d'ouvertures paysagères en lien avec l'implantation des belvédères.
- ◆ En 2019 dans le cadre du 11^{ème} séminaire Ramsar (action 18), une fresque reprenant l'ensemble des paysages de la vallée de la Somme a été réalisée à l'aquarelle par le dessinateur Fraco.
- ◆ Deux plans de paysage ont été réalisés sur le territoire :
 - Plan de paysage de l'Authie
 - Plan de paysage de l'Est de la Somme porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France avec la collaboration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme (CAUE80).
- ◆ Dans le cadre de son programme d'actions 2018-2023, le Grand Site Baie de Somme a réalisé de nombreuses actions en faveur des paysages remarquables présents sur le territoire.



Zoom sur une partie de la fresque de 3 mètres réalisée par Fraco. Ici à gauche, le site de Eaucourt et Epagne-Epagnette, et à droite, les Hortillonages.

© C. Bazin - CD80

Actions à venir

- ◆ Avec l'extension géographique prévue dans la nouvelle stratégie foncière, d'autres milieux (coteaux, boisements...) et de nouveaux paysages emblématiques de la Somme vont être préservés durablement (carte page 28).
- ◆ La préservation et la valorisation du paysage sont recherchées dans tout nouvel aménagement ou sur tout nouveau site éco-géré.
- ◆ Sur la Baie de Somme, un renouvellement du Grand Site est prévu en 2024 avec une poursuite de la préservation des Grands Paysages.



Ouverture paysagère sur les marais tourbeux de la Haute Somme depuis les coteaux calcaires.

© CD80

Action n°10

Localisation Tous les sites ENS

Offrir une vitrine nature de proximité et diversifiée

Rappel des objectifs :

- ◆ Équilibrer sur le territoire l'offre de sites ouverts au public.
- ◆ Proposer un réseau des sites ouverts au public en proximité des foyers de population et des pôles touristiques.
- ◆ Proposer une offre de découverte diversifiée et évolutive.

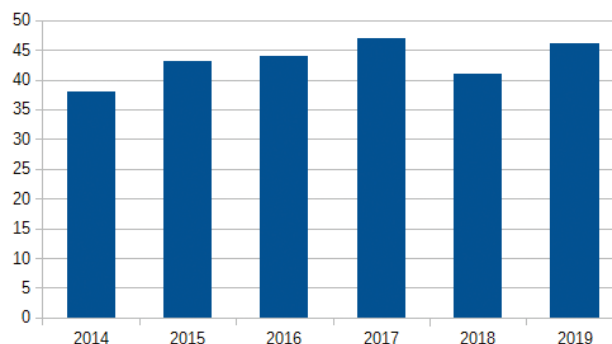
Bilan 2014-2019

- ◆ Afin d'équilibrer l'offre de découverte des espaces naturels dans la Somme, le Département a acquis et aménagé le site de Cléry-sur-Somme, à l'Est, pour la découverte et l'observation des oiseaux, et a poursuivi l'aménagement pour l'accueil du public des étangs de la Barette à Corbie.
- ◆ De nombreux sites ENS sont traversés par des sentiers de randonnée. Pour ceux situés à proximité de la véloroute, une signalétique a été mise en place afin d'inciter le promeneur à pénétrer au cœur des ENS. Ainsi, par exemple, un pôle randonnée a été aménagé sur Long/Longpré avec 4 circuits imbriqués.
- ◆ D'autres structures accompagnent la réouverture ou création de chemins communaux comme le SMBSGLP avec le sentier pédestre au cœur d'une propriété CdL entre Port-le-Grand et Saigneville ou le CEN HDF avec la création d'une nouvelle boucle de promenade passant par les marais communaux de Belloy-sur-Somme et la Chaussée-Tirancourt.
- ◆ Le CEN HDF est attentif au niveau des animations nature à ré-équilibrer la répartition territoriale des animations nature avec une thématisation de celles-ci. Le SMBSGLP propose chaque année une programmation de «rencontres avec le gestionnaire». Ces sorties nature sont organisées sur les ENS - pour certains fermés au public - et sont destinées aux habitants.
- ◆ Afin d'accueillir le public, les sites sont équipés de panneaux d'accueil, de parcours pédagogique, et parfois de belvédères. Ils abordent diverses thématiques : culture, écologie, Histoire... Certaines sites proposent des «thématiques» comme fil conducteur (ex : le site d'Eclusier est centré sur l'Anguille et son anguillière).

Actions à venir

- ◆ La nouvelle stratégie foncière propose de poursuivre le rééquilibrage du territoire avec de nouveaux milieux (coteaux calcaires, boisements, ...) mais également sur des nouveaux espaces (Nord et Sud du département) (carte page 28).
- ◆ De nouveaux circuits sur l'arrière-littoral sont recherchés pour soulager le littoral, très fréquenté.

Nombre de sites ouverts au public toute l'année ou dans le cadre de manifestations



Plusieurs sites ne sont ouverts au public que dans le cadre d'animations encadrées, ainsi la baisse en 2018 est plutôt liée au fait que certains sites fermés ne font pas l'objet d'animations ou de chantier nature.



L'observatoire de Cléry-sur-Somme aménagé en 2019 à partir d'une ancienne hutte.



Animation en basse vallée de la Somme, à proximité de la Maison Ramsar de Blanquetaque.

Action n°12

Localisation

Sites d'intérêt départemental et propriétés départementales en ENS

Encourager la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles

Rappel des objectifs :

- ◆ Favoriser la biodiversité dans les pratiques agricoles.
- ◆ Protéger les ressources naturelles.

Bilan 2014-2019

◆ La Chambre d'Agriculture de la Somme (CA80), le CEN HDF et le CD80 copilotent le Programme pour le Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) dans la Moyenne Vallée de la Somme. Le SMBSGLP et la CA80 pilotent le PMAZH de la Plaine Maritime Picarde, territoire également désigné site pilote national par le ministère en charge de l'agriculture et le ministère en charge de l'environnement pour expérimenter un projet de préservation de l'élevage extensif en milieux humides.

◆ Les MAEC pilotés par différents opérateurs sur le territoire (AMEVA, CD80, CEN HDF, CA80, SMBDSGLP...) permettent de soutenir financièrement les bonnes pratiques agricoles en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion. Ces mesures aident notamment au maintien de l'élevage en zones humides.

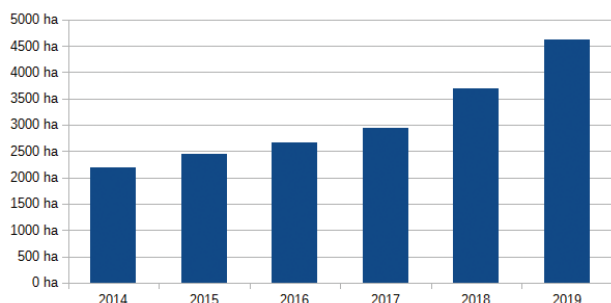
◆ En 2016, les MAEs ont été étendues aux affluents de la Somme : l'Airaines, le Saint-Landon, la Noye, le Scardon, la Nièvre et la Fieffe.

◆ Sur le Littoral, près de 65% des surfaces protégées sont en nature de prairie, les plus importantes sont situées en Baie et Basse vallée de la Somme, au hâble d'Ault. 48% des surfaces sont contractualisées en MAEC.

◆ Pour entretenir les milieux naturels, il est parfois utile d'avoir recours au pâturage ovin, bovin, caprin ou équin. Des partenariats sont conclus entre les éleveurs et les gestionnaires de sites (action 2).

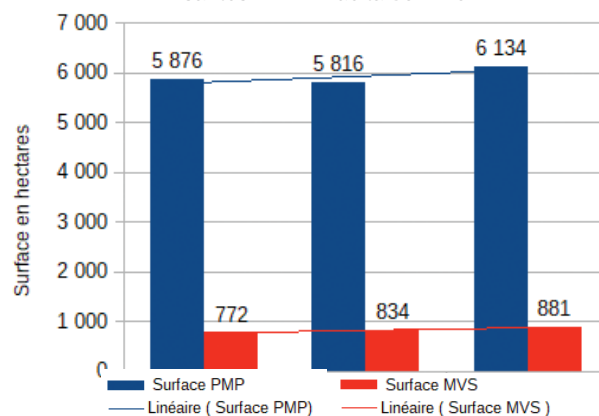
◆ Une méthode d'évaluation/suivi de la qualité des prairies au sens des végétations (IQPP) a été développée par le CBNBL et mise en œuvre sur la Plaine Maritime Picarde (PMP).

Nombre d'hectares en agriculture biologique sur le département de la Somme



Échanges techniques avec un éleveur sur le Plat-Marais de Quend.

Surface en prairies permanentes et temporaires sur les PMAZH de la Somme



Données des Registres Parcellaires Graphiques (RPG)

Actions à venir

◆ Un état des lieux est prévu sur les sites gérés par le CEN HDF pour améliorer la connaissance des éleveurs partenaires et du profil de leurs exploitations. Ceci devrait permettre d'identifier des pistes d'actions afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité à l'échelle des exploitations.

◆ Une étude d'opportunité de développement de l'agriculture biologique sur la Moyenne Vallée de la Somme et la Plaine Maritime Picarde a été réalisée en 2020.

◆ Le projet de «La Ferlance Ferme Elevage & Agroécologie» porté par le CA80 et Matthieu Longuet, éleveur de vaches allaitantes à Liercourt, avec l'appui du CEN HDF, va permettre d'expérimenter différentes techniques afin d'améliorer la performance de l'élevage et de communiquer positivement sur le rôle des élevages auprès du grand public.

◆ Le soutien à l'élevage sera renforcé dans le cadre du renouvellement du label Grand Site.

Action n°14**Localisation** Propriétés départementales en ENS et belvédères

Proposer une offre d'écotourisme adaptée aux espaces naturels

Rappel des objectifs :

- ◆ Développer un écotourisme porteur de développement et respectueux des fragilités du territoire.
- ◆ Conforter les secteurs bénéficiant d'une forte notoriété touristique (littoral) et développer d'autres destinations en complémentarité.

Bilan 2014-2019

- ◆ 33 belvédères comprenant 40 tables ont été aménagés le long de la vallée et 17 d'entre eux ont été installés entre 2014 et 2019. Ce réseau des belvédères a été récompensé par les Victoires du paysage en 2016. Une plaquette « Balades en vallée de la Somme à la découverte des belvédères » a été éditée afin de les recenser.
- ◆ Les sites ENS propriétés du Département peuvent servir de support à l'offre d'écotourisme développée sur la vallée de la Somme, notamment par leur connexion à la véloroute voie douce.
- ◆ À Long, des travaux de restauration paysagère (réouverture fenêtre paysagère, en fouissement réseaux électriques...) ont été entrepris avec l'ensemble des partenaires du comité de gestion.
- ◆ Sur le site de Cléry-sur-Somme, le Département a aménagé en 2019 un parcours de découverte des oiseaux en partenariat avec la commune, la Communauté de communes de la Haute Somme et la Société du Canal Seine Nord Europe.
- ◆ 11 circuits dématérialisés sont proposés par le CD80 en 2019 (contre 5 en 2014).

Actions à venir

- ◆ L'écotourisme est au cœur du projet « Vallée de Somme, vallée idéale », et les sites ENS seront les supports qualitatifs de l'offre sur la vallée de la Somme.
- ◆ La signature de la convention entre l'Association Qualinat, Somme Tourisme, l'Association du Festival de l'oiseau et le Département de la Somme pour l'organisation d'animations sur les sites ENS départementaux a été signée en 2019. Elle réaffirme la volonté de chacun de développer l'éco-tourisme dans la vallée, et d'en faire un lieu privilégié de découverte.
- ◆ Le SMBSGLP continue d'améliorer l'accueil de ces sites et le développement de l'offre éco-touristique sur l'arrière littoral se poursuit afin pour soulager le littoral en lien avec les acteurs, notamment le PNR.



Belvédère avec vue sur Samara et les marais tourbeux de la Somme.

© CD80



La Véloroute Vallée de la Somme comme colonne vertébrale de la vallée. Elle relie un grand nombre d'ENS et belvédères.

© B. Teissière - Com des Images



Animation par un guide Qualinat sur les étangs de Cléry-sur-Somme.

© C. Duwez - CD80

Action n°15

Localisation

Site d'intérêt départemental

Contribuer à protéger la ressource en eau

Rappel des objectifs :

- ◆ Faire converger la protection de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de la biodiversité sur les ENS.
- ◆ Inciter les acteurs à adapter leurs pratiques pour une gestion de l'espace respectueuse de la biodiversité et des ressources naturelles.
- ◆ Se montrer exemplaire et favoriser l'innovation.

Bilan 2014-2019

- ◆ En juillet 2017, l'AMEVA et Somea ont créé le Pôle érosion pour renforcer les moyens de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols sur le bassin de la Somme.
- ◆ Afin de lutter contre l'érosion des sols et protéger la ressource en eau, des installations ou des aménagements peuvent être réalisés sur des ENS. Autant que possible des couverts herbacés ou arborés sont mis en place ainsi que des haies (cf. la vallée d'Acon en illustration) pour éviter les phénomènes de coulée de boue. Un écran boisé est souvent implanté entre les ENS et les parcelles agricoles afin de limiter les intrants (notamment sur les coteaux)
- ◆ La préservation des ENS en zone humide favorise l'amélioration de la qualité des eaux.
- ◆ L'AMEVA propose aux collectivités un accompagnement dans leur démarche ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) : définition des besoins, recrutement d'un prestataire pour le diagnostic et mise en œuvre du plan d'actions. Les missions apportées visent à préserver et/ou améliorer durablement la qualité de la ressource en eau du territoire concerné.
- ◆ Sur le site Ramsar de la Baie de Somme, l'amélioration de la connaissance des niveaux d'eau s'est mise en œuvre via le suivi d'un réseau de 10 piézomètres. Des échanges sur la gestion des niveaux d'eau ont lieu avec les ASA.



Coulée de boue sur les plaines agricoles, ces phénomènes d'érosion sont de plus en plus fréquents sur le département.



Les haies, les rideaux et les prairies (ici en vallée d'Acon) permettent de retenir les particules lors de phénomènes de ruissellement, limitant ainsi l'érosion des sols agricoles et le comblement des fonds de vallée.

Actions à venir

- ◆ Dans le cadre des prochains Aménagements Fonciers Agricoles Forestiers et Environnementaux (AFAFEs) une attention particulière sera donnée aux captages d'eau potable et à la mise en place de protections.
- ◆ Dans le cadre des 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGEs) de la Somme, une étude de délimitation des zones humides est en cours de réalisation.



Le maintien de prairies ou de bandes enherbées permet de limiter les phénomènes d'érosion.

Action n°16**Localisation** Ensemble du département

Favoriser une mise en réseau des acteurs

Rappel des objectifs :

- ◆ Rendre le jeu d'acteurs plus lisible autour de la gestion et de la valorisation des sites.
- ◆ Renforcer l'échange d'informations entre acteurs œuvrant sur le territoire départemental.
- ◆ Favoriser la complémentarité entre les différentes initiatives.
- ◆ Contribuer à l'émergence d'une véritable dynamique collaborative à l'échelle de la Somme.

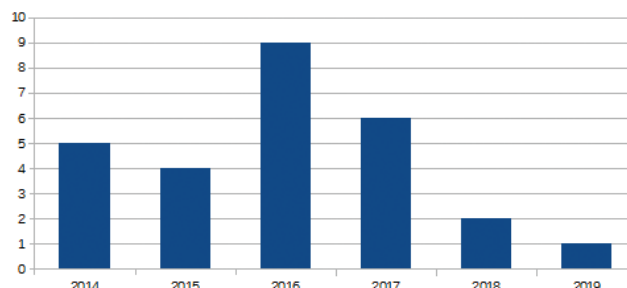
Bilan 2014-2019

- ◆ Les 9 sites ENS propriétés du Département font l'objet d'un comité de gestion. Ces comités permettent aux usagers et aux acteurs de la préservation et de la valorisation de se rencontrer et d'échanger.
- ◆ Sur les sites gérés par le CEN HDF ou le SMBSGLP, des instances équivalentes existent. Elles se réunissent régulièrement, en fonction des actualités des sites.
- ◆ Plusieurs partenariats ont été initiés avec le monde de la recherche :
 - Depuis 2018, l'UPJV réalise un module de terrain pour les étudiants en lien avec le PMAZH par des analyses de diagnostic agro-environnementaux sur différentes prairies.
 - En 2019 et 2020, les pelouses d'Hangest et de la Vallée d'Acon gérées par le CEN HDF ont ainsi été utilisées pour une étude floristique par l'UPJV.
 - En 2016, le site de Grouches-Luchuel a été mis à disposition auprès de l'Université de Lille pour un programme de recherche «Interactions plantes – pollinisateurs».
 - Une formation DU « guide naturaliste » est dispensée au Parc du Marquenterre en partenariat avec l'UPJV.
 - En 2017, le CEN HDF a signé une convention avec le MNHN pour contribuer au développement d'une méthodologie d'évaluation de l'état de conservation des milieux de tourbières alcalines...

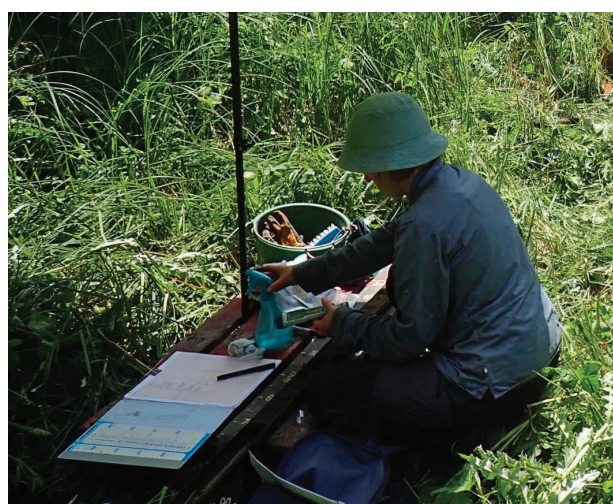
Actions à venir

- ◆ Deux projets de recherche actuellement en cours, sur le site Ramsar des «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre» permettent une mise en réseau des acteurs et l'émergence d'une dynamique de recherche sur le site (action 8).
- ◆ Dans le cadre du projet LIFE Anthropofens, porté par le CEN HDF, des collaborations avec le monde de la recherche (Université d'Anvers...) ont été mises en place avec des comités techniques comme lieux d'échanges et de collaboration.

Nombre de comités de gestion organisés sur les ENS propriétés du Département



Échanges techniques à la frayère à Brochets de Tirancourt en présence de nombreux acteurs du territoire et de l'UPJV.



Analyse des prélèvements sur le marais de Morcourt dans le cadre de la thèse ARCHEOFEN.

Action n°17

Localisation

Sites d'intérêt départemental

S'inscrire en complémentarité avec les autres politiques

Rappel des objectifs :

- ◆ Tendre vers une complémentarité entre la politique départementale en faveur des ENS et les autres politiques.
- ◆ Protéger plus efficacement les patrimoines naturels et paysagers de la Somme en conjuguant les dispositifs de protection et de gestion.

Bilan 2014-2019

- ◆ Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, le Département transmet sur demande les informations liées au Schéma des ENS (cartographie, documents...) aux porteurs.
- ◆ Avec la création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Bois des Agneux en 2015 et l'institution de la zone de protection du biotope (APB) du Hâble d'Ault en 2016, portées par le SMBSGLP, ce sont deux sites à très forts enjeux pour les milieux et les espèces. Ces protections fortes vont permettre la pérennité de ces sites.
- ◆ Depuis 2019, la Département participe au comité technique du projet de recherche sur les poissons migrateurs amphihalins mené par le Parc naturel marin (PNM).
- ◆ Natura 2000 via la réalisation des DOCUMENTS d'Objectifs (DOCOBs) et la contractualisation de mesures de préservation agit en faveur des espaces naturels et pour la préservation de la ressource en eau.
- ◆ Le Parc Naturel Régional (PNR) « Baie de Somme Picardie Maritime » a obtenu sa labellisation le 28 juillet 2020.
- ◆ Une démarche croisée entre les approches paysagères/espaces naturels et les objectifs des PAPI, PPRI est portée par le CdL à travers le programme Adapto de manière à promouvoir les solutions fondées sur la nature.



Le Grand Îlot, entre la Véloroute Vallée de Somme (VVS) et les étangs de la Barette, en arrière plan de la photographie, va faire l'objet d'un déboisement, essouchage et décapage afin d'en restaurer les milieux tourbeux. Une mare sera également restaurée et agrandie.

Actions à venir

- ◆ Des études sont en cours pour des protections via des arrêtés de protection de biotope (APB), arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels (APPHN) et arrêtés de protection de géotope (APG) sur des secteurs présentant des milieux ou des espèces avec de forts enjeux patrimoniaux et soumis à des pressions humaines importantes pouvant mettre en danger la pérennité du site et nécessitant un besoin de police sur le site.
- ◆ Le Département de la Somme va réaliser d'importants travaux de déboisement et de décapage pour la restauration d'habitats sur l'ENS sur les étangs de la Barette à Corbie. Une demande de contrat Natura 2000 a été formulée.



Le Hâble d'Ault.

Action n°18**Localisation** Vallée de la Somme

Rechercher une reconnaissance internationale

Rappel des objectifs :

- ◆ Apporter une visibilité internationale aux espaces naturels et aux activités humaines.
- ◆ Renforcer la protection et la valorisation de ces espaces.
- ◆ Organiser une gouvernance intégrant l'ensemble des problématiques liées aux zones humides.

Bilan 2014-2019

- ◆ Avec la labellisation du site Ramsar «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre» en décembre 2017, c'est la reconnaissance internationale de la qualité du territoire qui est obtenue. Ceci grâce au travail de préservation et de gestion mis en place par les acteurs du territoire depuis de nombreuses années.
- ◆ Le Département de la Somme, en tant qu'organisme coordinateur du site, met en place un comité de suivi annuel, ainsi que des comités techniques selon les besoins.
- ◆ Plusieurs opérations pilotes ont été réalisées depuis la labellisation par le Département et ses partenaires en faveur des zones humides : opération de lutte contre la Jussie à Tirancourt (action 4), signature d'une convention Qualinat pour développer l'animation dans la vallée (action 14), mises en place de radeaux à sternes à Cléry-sur-Somme, sujets de recherche en cours (action 8)...
- ◆ Des animations sont proposées chaque année le 2 février à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides afin de sensibiliser et de valoriser les zones humides des « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ».
- ◆ La ville d'Amiens a obtenu la labellisation « Ville Ramsar » en octobre 2018.



© R. François

Délégation en visite dans le cadre de la labellisation Ramsar.

Actions à venir

- ◆ À l'instar de celui réalisé sur le site Ramsar «Baie de Somme», un plan de gestion du site Ramsar «Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre» est actuellement en cours de rédaction. Il permettra de définir collectivement les objectifs de préservation, de gestion et de valorisation des milieux humides de la vallée de la Somme et de l'Avre et les déclinera en un plan d'actions opérationnel. Dans ce cadre l'ensemble des acteurs du territoire seront consultés et impliqués.



© CD80

Le 11^{ème} séminaire Ramsar organisé à Amiens par le CD80 en novembre 2019 a réuni plus de 200 personnes sur trois jours.

© David Adam - CEN HDF

Radeau à sternes installé sur les étangs de Cléry-sur-Somme pour favoriser la nidification.

Action n°19

Localisation

Ensemble du département

Piloter et suivre les actions en continu

Rappel des objectifs :

- ◆ Valoriser les résultats du Schéma.
- ◆ Impliquer les acteurs mobilisés dans l'élaboration du Schéma dans sa mise en œuvre.

Bilan 2014-2019

- ◆ Le comité de pilotage du Schéma départemental des Espaces Naturels de La Somme s'est réuni en 2014, 2017 et 2018 afin de présenter les actions réalisées en lien avec les fiches actions du Schéma. Un compte-rendu a été rédigé pour chaque comité.
- ◆ Le conseil scientifique n'a pas été maintenu sous cette forme, mais de nombreux groupes de travail ont été constitués selon les thématiques abordées. Ces groupes ont permis un travail en transversalité entre le Département et ses partenaires mais également avec l'ensemble des acteurs du territoire. Plusieurs projets ont ainsi pu être menés dans la Somme afin d'optimiser la restauration et la gestion des milieux humides (cf. les illustrations)

Actions à venir

- ◆ Le comité de pilotage du Schéma départemental des espaces naturels de la Somme, organisé en même temps que le comité de suivi du site Ramsar des « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre » sera poursuivi.
- ◆ La réalisation de ce bilan intermédiaire permet de constituer un suivi solide pour une révision du Schéma départemental des espaces naturels de la Somme dans les prochaines années.



Réunion préparatoire pour la labellisation Ramsar (fiche action 18).



Réunion sur le terrain avec les éleveurs du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides sur la Moyenne Vallée de la Somme (action 12).



Action n°20

Localisation Les ENS préservés

Offrir des lieux d'interprétation de la nature et des patrimoines

Rappel des objectifs :

- ◆ Constituer un réseau de pôles d'accueil et d'interprétation des patrimoines supports d'un tourisme de proximité et d'une destination de tourisme vert.
- ◆ Ouvrir l'interprétation de la nature aux patrimoines paysagers, historiques et culturels.

Bilan 2014-2019

- ◆ Les Espaces Naturels Sensibles sont des lieux privilégiés pour l'accueil du public par :
 - des parcours libres (Larris de Villers à Bouchon, Dunes du Royon, Marais des Cavins à Bourdon, Jardins de la Plume à Abbeville...) avec des panneaux d'accueil et de sensibilisation,
 - des animations variées, parfois originales, par des experts locaux (action 21).
- ◆ Des lieux d'accueil (Office de tourisme, Maison de la Baie de Somme, Parc ornithologique du Marquenterre, Maison des marais à Longpré-les-Corps-Saints, Maison éclusière de Long, Réserve ornithologique Baie de Somme - Grand-Laviers...) permettent de renseigner le visiteur et aident à la promotion du patrimoine naturel Samarien.
- ◆ Les belvédères, les panneaux d'accueil des sites et autres supports ainsi que le contenu des animations proposent une vision panoramique des patrimoines de la Somme : naturel, historique, géologique, culturel, gastronomique, archéologique... (action 14)



Vincent Crul, guide Qualinat, en visite guidée sur les étangs de Cléry-sur-Somme. Il évoque, entre autre, les traditions anciennes de chasse à la blairie sur le site au début du 20^{ème} siècle.

Actions à venir

- ◆ De nouveaux sites, via la nouvelle stratégie foncière, vont compléter le réseau des ENS et seront aménagés pour l'accueil du public (carte page 28).
- ◆ Les guides Qualinat feront découvrir au grand public les sites ENS, propriétés du Département (action 14).
- ◆ Avec «Vallée de Somme, Vallée idéale» de nouveaux lieux pourront être fléchés sur la vallée de la Somme pour l'accueil et la sensibilisation aux richesses du patrimoine Samarien (action 14).



Point de vue dans le Parc du Marquenterre.



Parcours de découverte sur l'ENS de la Falaise Sainte-Colette et des étangs de la Barette à Corbie, composé de 6 panneaux pédagogiques, sur le parcours en libre accès.

Action n°21

Localisation

Ensemble du département

Organiser et promouvoir une offre de découverte de la nature

Rappel des objectifs :

- ◆ Faciliter l'accès à l'information sur les activités de découverte de la nature et des patrimoines.
- ◆ Valoriser les actions d'éducation à l'environnement.

Bilan 2014-2019

- ◆ Les animations sont organisées par divers acteurs (CEN HDF, SMBGLP, SMBDS3V, CPIE80 (Aujourd'hui Somme Nature Initiative), FDP, FDC, Comité départemental handisport...) sur des thématiques diversifiées et s'adressant à des publics parfois spécifiques (photographes, scolaires, naturalistes, personnes en situation de handicap...). Des animations sont ponctuellement organisées conjointement par plusieurs acteurs permettant une approche multi-thématique (exemple : journées du patrimoine sur les Alentours de Samara, aux étangs de la Barette, à Érondelle, au Marais du château à Bourdon...).
- ◆ À défaut d'un calendrier unique, toutes ces animations font l'objet d'une communication par les organisateurs. Parfois une structure relaie l'ensemble des animations de son territoire.
- ◆ Les activités de découverte de la nature et des patrimoines organisés dans le cadre d'événement sont repris par les plateformes de diffusion de cet événement (Journée Mondiale des Zones Humides, Fête de la nature, Journées Européennes du Patrimoine...).
- ◆ Afin de faire découvrir la pêche, plusieurs parcours de pêche ont été mis en place sur des ENS, propriétés du Département : Long, Alentours de Samara, Éclusier-Vaux, Étangs de la Barette... Un partenariat pédagogique entre la FDP et la MFR d'Éclusier permet de proposer aux élèves d'être initié à la pêche mais également de participer au suivi scientifique sur l'Anguille.
- ◆ La gestion cynégétique de huttes de chasse sur les ENS, propriétés du Département est confiée à la FDC qui les confie à des associations de chasse. Les huttes Fernand Masse à Corbie et de la Baronne à Bourdon sont des huttes pédagogiques : elles permettent au public chasseur ou non chasseur, local ou de passage dans la région d'y avoir accès avec un accueil spécifique.
- ◆ Les Aires Marines Éducatives (AME) permettent de développer des projets pédagogiques sur une année scolaire en lien avec l'OFB.



Observations depuis la hutte pédagogique de Cléry-sur-Somme dans le cadre d'une visite par un guide Qualinat.

© C. Duwez - CD80



Animation en Basse Vallée de la Somme par le SMBGLP.

© M. Franquin - SMBGLP

Actions à venir

- ◆ Afin de faire découvrir l'élevage, activité traditionnelle dans les milieux humides, les acteurs du PMAZH réalisent des animations auprès du grand public pour expliquer les bienfaits de l'élevage en zones humides. Les animations se poursuivent, et se multiplient dans un contexte de demande grandissante d'activité de nature.
- ◆ Le Budget Participatif « Réussite Éducative » du Département permet également l'émergence de projets d'éducation à la nature.
- ◆ Sur le site Ramsar de la Baie de Somme des Aires Terrestres Éducatives (ATE) vont être mises en œuvre.



Contes et légendes, les ENS comme support d'animations culturelles.

© CD80

Action n°22

Localisation Ensemble du département

Encourager les initiatives participatives et citoyennes

Rappel des objectifs :

- ◆ Impliquer le grand public dans la connaissance de la nature.
- ◆ Impliquer le grand public dans la préservation des espaces naturels.
- ◆ Initier une dynamique collective et participative.

Bilan 2014-2019

- ◆ Des campagnes de collecte sont réalisées sur certaines espèces auprès du grand public : CBNBI avec le programme « Nénuphar dans l'étang », Picardie Nature avec son programme « une espèce par mois », le CEN HDF avec la réalisation de suivis participatifs sur la Fritillaire pintade, le Damier de la succise....).
- ◆ Plusieurs opérations de sensibilisation et de formation, notamment relatifs aux EEE ont été conduites dans le département (action 4).
- ◆ Le CBNBI a lancé l'outil de saisie en ligne des observations relatives à la flore en 2016 (DIGITALE). Ainsi, ce sont 40 bénévoles dans la Somme qui complètent des données flore dans le BDD DIGITALE. Plus de 12 900 observations ont été enregistrées sur la plateforme entre 2015 et 2019 pour une base contenant aujourd'hui plus de 275 300 données.
- ◆ La plateforme CLICNAT permet aux naturalistes amateurs ou professionnels d'indiquer leurs observations et de constituer une base de données commune.

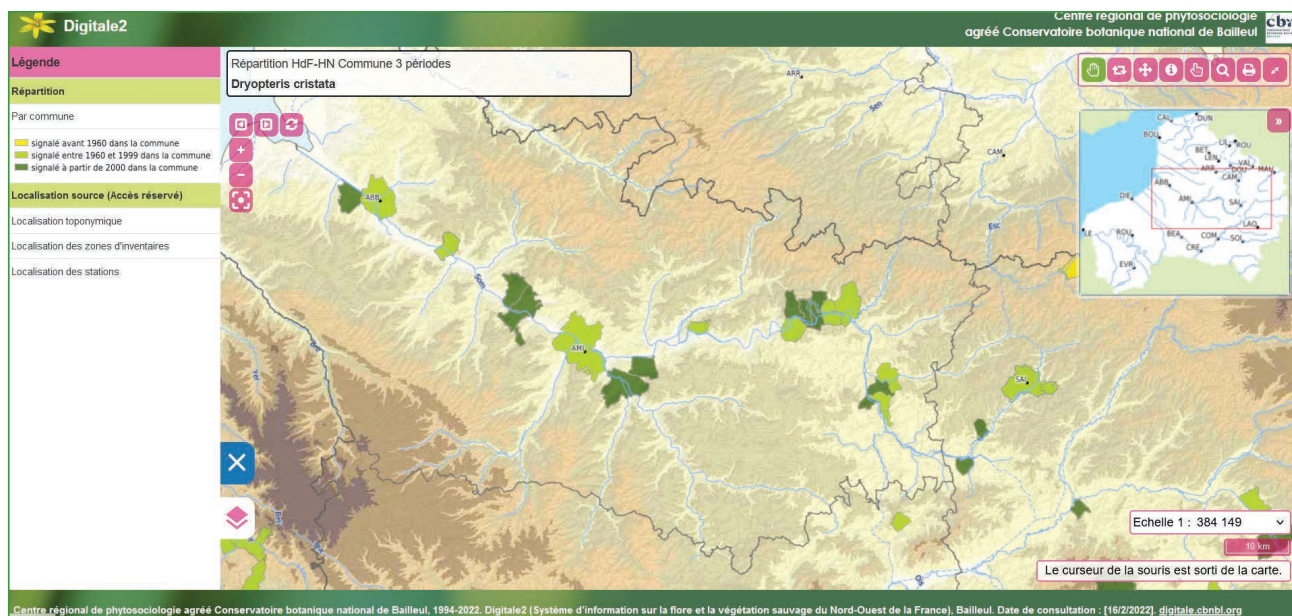


© David Adam - CEN HDF

Piquetage participatif de l'Ache rampante sur le site d'Epagne-Épagnette pour le comptage du nombre de pieds et la superficie de la population.

Actions à venir

- ◆ L'outil de saisie en ligne administré par le CBNBI est en cours d'évolution avec de nouvelles fonctionnalités (saisie de plusieurs espèces dans un même polygone, saisie de polygones et non de pointages...).
- ◆ Les deux plateformes de CLICNAT et DIGITALE permettent de constituer des bases de données solides.
- ◆ Les suivis participatifs seront poursuivis.



© Digitale 2 - CBNBI

La plateforme Digitale2 du CBNBI permet de centraliser les données flore de la région.

Action n°23

Localisation

ENS en propriétés départementales

Favoriser les actions d'insertion et de formation

Rappel des objectifs :

- ◆ Mettre les ENS au service de l'action sociale portée par le Département de la Somme.
- ◆ Permettre à un public fragile de développer des compétences dans le cadre d'une insertion sociale.
- ◆ Permettre au public en formation de trouver des terrains d'application et de projets pédagogiques.

Bilan 2014-2019

- ◆ Une clause sociale est intégrée à l'ensemble des marchés du Département relatifs aux ENS.
- ◆ Sur ses ENS en propriétés, le Département propose un marché d'entretien ouvert uniquement aux entreprises d'insertion.
- ◆ Certaines prestataires du CEN HDF pour la gestion écologique de ces sites sont des structures d'insertion.
- ◆ La MFR d'Éclusier-Vaux a comme support de formation l'ENS du Marais d'Éclusier, propriété du Département, pour la taille des arbres, de plantations, de tressage de saules...
- ◆ Des structures d'insertion et de formation (lycées, MFR, IME, CEF, écoles, BTS GPN,...), via un partenariat avec le CEN HDF, utilisent les sites ENS, dont certaines propriétés du Département comme support de leur formation et de leurs projets pédagogiques.



Chantier nature organisé par le CEN HDF avec des lycéens.



Les chantiers d'insertions permettent de former sur les techniques d'entretien tout en réalisant des travaux sur les sites.



Entretien des ENS, propriétés du Département via un marché d'entretien ouvert aux entreprises d'insertion.

Actions à venir

- ◆ Poursuite de l'ouverture des ENS en propriétés départementales à tous les organismes de formation ou d'insertion, en accord avec la préservation écologique des sites.
- ◆ Le Département relance son marché d'entretien des ENS propriétés du Département, ouvert uniquement aux entreprises d'insertion et continue d'imposer des clauses sociales dans les marchés relatifs aux ENS.

Action n°24**Localisation** ENS en propriétés départementales et collèges

Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale

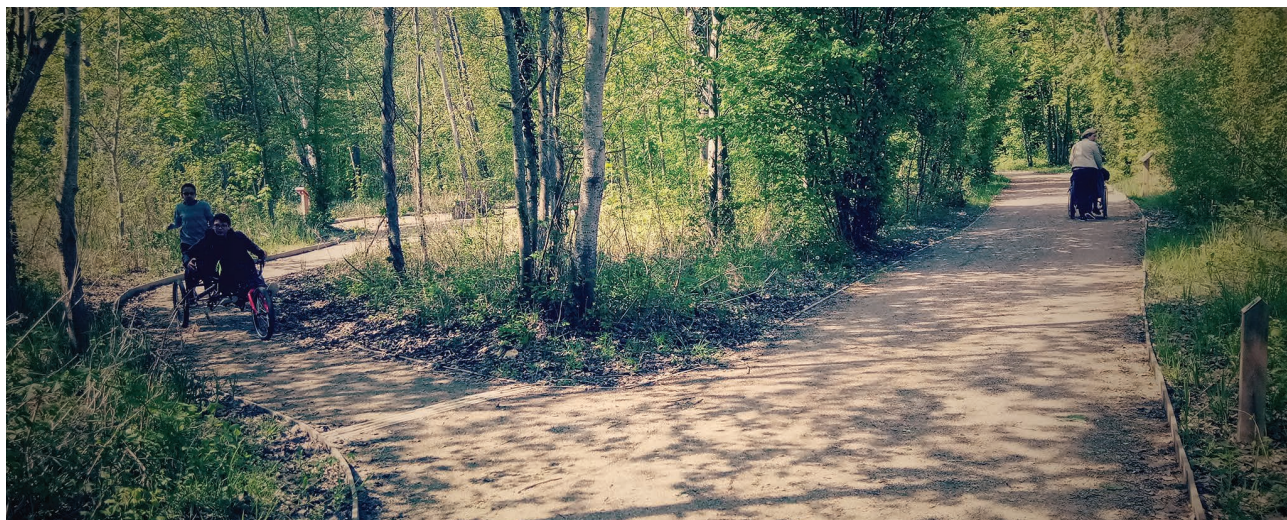
Rappel des objectifs :

- ◆ Constituer un réseau de sites ouverts au public aménagés pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.
- ◆ Créer des animations adaptées aux publics en situation de handicap.

Bilan 2014-2019

- ◆ Le parcours situé sur l'ENS des étangs de la Barette a obtenu la marque «Tourisme et handicap» en 2018 pour les 4 types de handicap.
- ◆ Trois autres sites ENS propriétés du Département font l'objet de quelques équipements PMR: le marais des Cavins, les ENS autour de Samara, les ENS autour de Long. Jusqu'en 2015, le site ENS des Marais des Cavins avait obtenu pour 2 types de handicap la marque «Tourisme et handicap».
- ◆ Le Département de la Somme participe à la préparation et aux animations lors des Journées Nationales du Tourisme et du Handicap (JNTH) depuis 2017 organisées par le Comité départemental de handisport. Les aménagements et les conditions d'accueil sur les ENS des étangs de la Barette et autour de Samara permettent différentes activités comme : la boccia, course d'orientation, sarbacane, pêche via des pontons et découverte du canoë pour les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de ces journées, les animateurs du Comité départemental de handisport, de la FDP et du Comité départemental canoë kayak sont présents.
- ◆ Le CEN a deux partenariats avec des IME pour la réalisation de chantiers nature notamment sur les sites départementaux à Acon et La Chaussée-Tirancourt.

Course d'orientation sur le parcours ayant la marque «Tourisme et handicap» du site ENS des étangs de la Barette à Corbie.



Activités pêche et canoë proposées dans le cadre des JNTH organisées à la Barette et sur les ENS autour de Samara.

Actions à venir

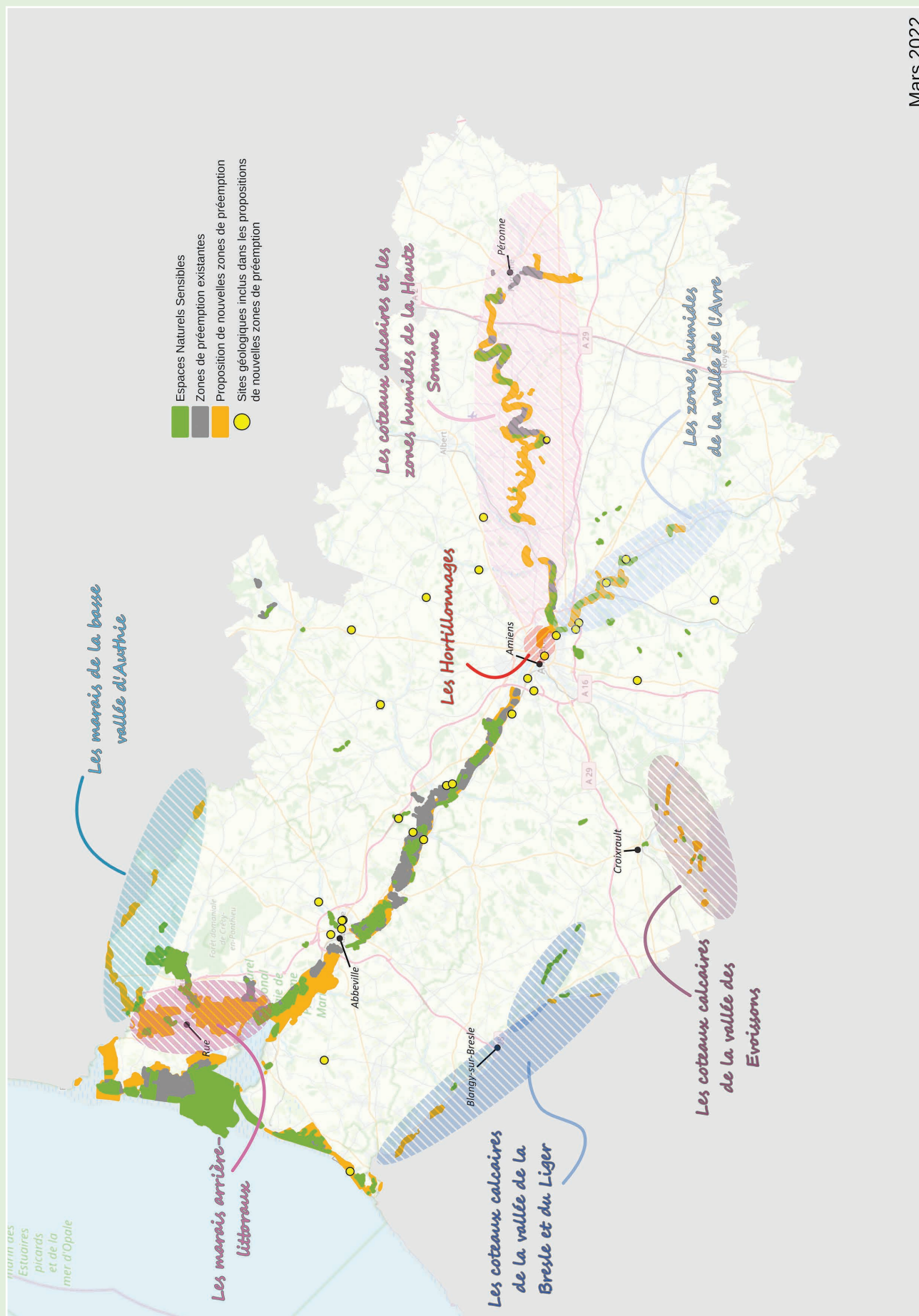
- ◆ Le Département va poursuivre la mise en place d'animation à destination de personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.
- ◆ L'entretien des sites et les aménagements réalisés sont et seront pensés pour faciliter l'accès de ces publics à des espaces de nature.



Tir à la Sarbacane lors des JNTH.

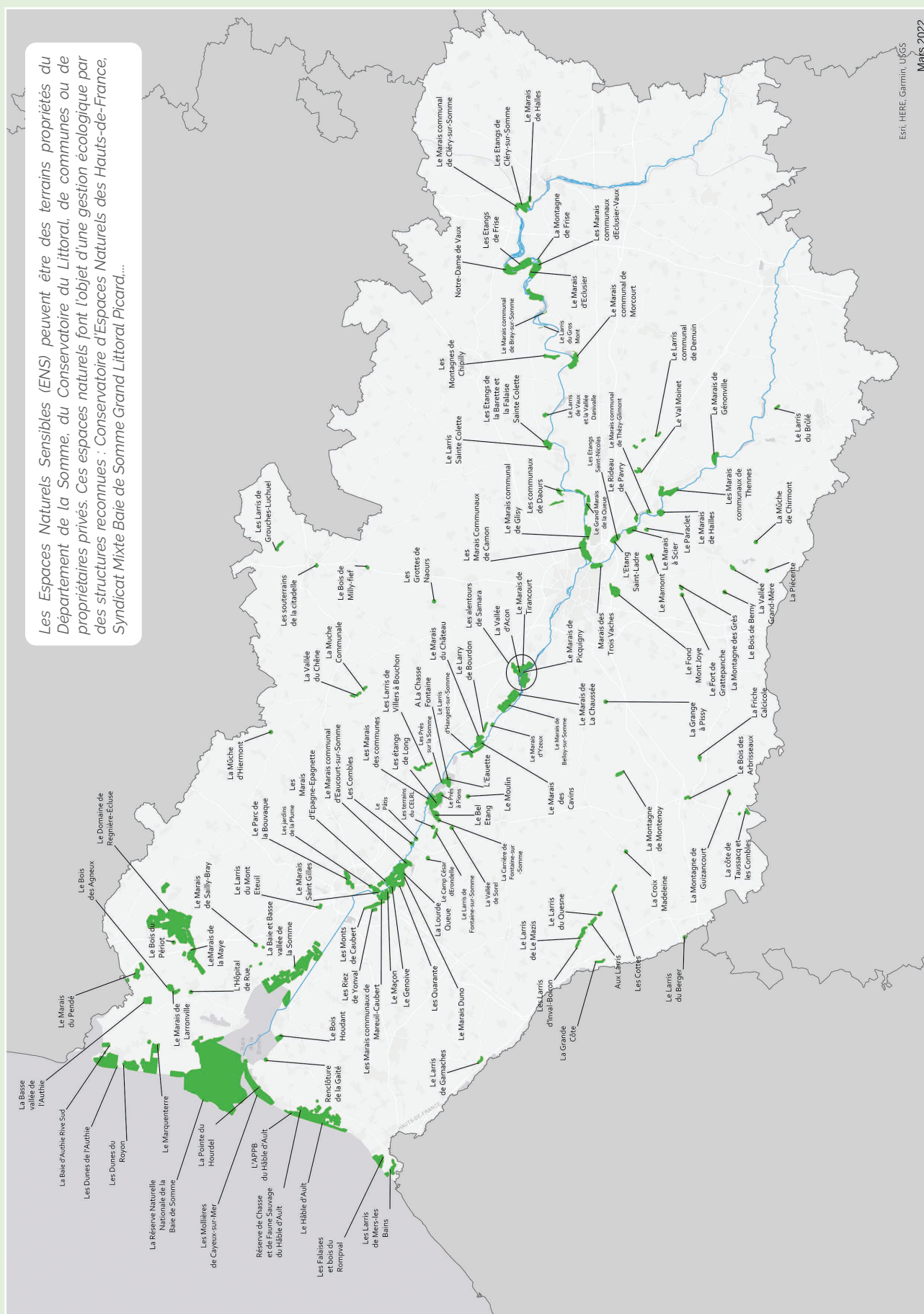
Carte stratégie foncière de développement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2021 - 2030

Mars 2022



Carte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de la Somme

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) peuvent être des terrains propriétés du Département de la Somme, du Conservatoire du Littoral, de communes ou de propriétaires privés. Ces espaces naturels font l'objet d'une gestion écologique par des structures reconnues : Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard...



Esri, HERE, Garmin, USGS

Mai 2022

- **AEAP** : Agence de l'Eau Artois Picardie
- **AFAFE** : Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
- **AMEVA** : Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme Ameva
- **CA80** : Chambre d'Agriculture de la Somme
- **CAUE80** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme
- **CBNBI** : Conservatoire Botanique National de Bailleul
- **CD80** : Département de la Somme/Conseil départemental de la Somme
- **CdL** : Conservatoire du Littoral ou CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- **CEF** : Centre Européen de Formation
- **CEN HDF** : Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France
- **COT** : Convention d'Occupation Temporaire
- **CPIE80** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Somme
- **CRPG** : Commission Régionale du Patrimoine Géologique
- **DPM** : Domaine Public Maritime
- **EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- **ENS** : Espace Naturel Sensible
- **FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme
- **FDP** : Fédération de la Somme pour la Pêche et la protection du milieu aquatique
- **FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional - Europe
- **GMNF (Bac Pro)** : Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- **GPN (BTS)** : Gestion et Protection de la Nature
- **HLI** : Habitats Légers Illégaux
- **IME** : Institut Médico-Educatif
- **JNTH** : Journées Nationales Tourisme & Handicap
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatique
- **MFR** : Maison Familiale Rurale
- **MVS** : Moyenne Vallée de la Somme
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- **PDG** : Plan de Gestion
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- **PMAZH** : Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides
- **PMP** : Plaine Maritime Picarde
- **PNM** : Parc Naturel Marin
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SMBS3V** : Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- **SMBSGLP** : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard
- **SOMEA** : Association SOMme, Espace et Agronomie
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **UPJV** : Université de Picardie Jules Verne
- **VNF** : Voies Navigables de France
- **VVS** : Véloroute Vallée de Somme

◆ Les structures ayant contribué à ce bilan intermédiaire ◆

Amiens Métropole,
L'EPTB Somme Ameva,
la Chambre d'Agriculture de la Somme,
le Conservatoire Botanique National de Bailleul,
le Conservatoire du Littoral,
le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France,
Somme Nature Initiatives,
la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme,
la Fédération de la Somme pour la Pêche et la protection du milieu aquatique,
le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées,
et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Conseil départemental de la Somme
Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires

43 rue de la République - CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

Tél. : 03 22 71 81 71

CONTACT :

environnement@somme.fr



somme.fr/schema-ens